



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210930-DE_73_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues.

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération N° DE 73-2021

**Objet : Bâtiments à vocation économique de Pouldavid
Location – Assujettissement à la TVA**

Rapporteur : Marc RAHER

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2021, Douarnenez Communauté est devenu propriétaire le 6 juillet 2021 de l'ensemble immobilier bâti à usage d'atelier industriel situé dans la zone industrielle de Pouldavid, appartenant auparavant à la société LE GUELLEC.

Pour rappel cet ensemble immobilier est composé des trois parcelles contigües cadastrées BI n°50, 51 et 52 représentant une surface totale de 9 000 m², sur lesquelles sont édifiés cinq bâtiments industriels dénommés A à E, de diverses époques et d'états différents pour une surface bâtie totale de 5 000 m².

Ces bâtiments ont une vocation professionnelle dont l'objectif est d'y installer des activités économiques.

Bâtiment A : 845 m² - Location nue à usage professionnel
Bâtiment B : 2 525 m² - Location nue à usage professionnel
Bâtiment C : 1 220 m² - Location nue à usage professionnel ou à usage de service public
Bâtiment D : 470 m² - Location nue à usage professionnel ou à usage de service public
Bâtiment E : 410 m² - Location nue à usage professionnel

Au regard de la nature des locations envisagées pour les bâtiments A à E sis sur la zone industrielle de Pouldavid et acquis récemment, il est proposé de les assujettir à la TVA.

Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,

Il est proposé :

- **D'assujettir à la TVA les locations des bâtiments A à E sis sur les parcelles cadastrées BI n°50, 51 et 52, zone industrielle de Pouldavid.**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE_73_2021-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021.

Le Président,

Philippe AUDURIER


